

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : jeudi 11 février 2021,
Secrétaire de séance : Bernard MORA

Etaient Présents 60 titulaires, 4 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Philippe VIGNEAU suppléant de Jean-Claude COUSTET, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Bernard AURISSET à Sandrine HIRSCHINGER, Philippe GARROTE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Jean-Luc MARLE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210218-02-DEV-

PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU (TEMBOUS) :
ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020
Approbation du projet et du financement de la part intercommunale – Affaire n°20EP069

M. OXIBAR rappelle que par délibération en date du 8 décembre 2020, la communauté de communes a été désignée par la commune d'Ogeu-les-Bains, comme maître d'ouvrage délégué de l'ensemble de l'opération d'amélioration et de sécurisation de la ZAE des Tembous.

Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) est compétent en ce domaine, mais n'intervient habituellement qu'au profit et à la demande de ses communes adhérentes. Aussi, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire de la commune d'Ogeu-les-Bains, la CCHB a demandé audit Syndicat de procéder à l'étude des travaux : éclairage public Avenue des Fontaines.

Le coût des travaux à réaliser, qui seront effectués par l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC – BETT feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electricité Rurale/ « Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 ». Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposent comme suit :

- Montant des travaux TTC	17 590.82 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 759.08 €
- <u>Frais de gestion du SDEPA</u>	<u>732.95€</u>
- TOTAL	20 082.85 €

Le plan prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Participation Département	8 062.46 €
- FCTVA	3 174.16€
- Participation de la CCHB à financer sur « fonds libres »	8 113.28 €
- <u>Participation de la CCHB aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)</u>	<u>732.95 €</u>
- TOTAL	20 082.85 €

La participation définitive de la CCHB sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la CCHB finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charger le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser comme détaillés ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme détaillé ci-dessus,
- **DEMANDE** à la commune d'Ogeu-les-Bains d'accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- **ACCEPTE** la récupération des certificats d'économie d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles,

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 février 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY